

# PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

---

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

**Réalisation d'aménagements hydrauliques du Hameau des Portes, rue du Clos Prétot ainsi que le Hameau de la Gripperie sur la commune de Bernières**

---

### Caux Seine Agglo

---

Il sera procédé du vendredi 12 mai 2023 à 14h au lundi 12 juin 2023 à 17h, soit pour une durée de trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et L.211-7 du code de l'environnement pour le projet de réalisation d'aménagements hydrauliques du Hameau des Portes, rue du Clos Prétot ainsi que du Hameau de la Gripperie sur la commune de Bernières.

Cette enquête publique se déroule sur le territoire de la commune de Bernières.

Caux Seine Agglo souhaite lancer la réalisation du programme d'aménagements hydrauliques du Hameau des Portes, rue du Clos Prétot ainsi que du Hameau de la Gripperie sur la commune de Bernières afin de :

- Lutter contre les problèmes d'inondations à l'échelle du sous bassin versant ;
- Réduire également considérablement les débits et volumes ruisselés à l'échelle du bassin versant global ;
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques superficiels en limitant les apports de limons ;
- D'apporter au niveau local des solutions aux populations cibles (usagers des voies de communication, occupants de logements inondés, etc.)
- Maintenir le terroir en limitant l'érosion des terres qui s'élève couramment à plusieurs tonnes de limons par hectare et par an.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine-Maritime.

Le dossier complet en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Bernières pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquete-publique/Declaration-d-interet-general/Amenagements-hydrauliques-du-Hameau-des-Portes-et-du-Hameau-de-la-Gripperie-a-Bernieres>).
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que ces données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête publique.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Bernières – 275 rue de l'Église - 76210 Bernières
- par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Monsieur Laurent HONDO, ingénieur honoraire SNCF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Bernières aux jours et heures suivants :

- vendredi 12 mai 2023 de 14h à 17h
- lundi 22 mai 2023 de 14h à 17h
- vendredi 2 juin 2023 de 14h à 17h
- lundi 12 juin 2023 de 14h à 17h

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo – M. VASSE Thibault – [t.vasse@cauxseine.fr](mailto:t.vasse@cauxseine.fr) (tel : 02.32.84.66.27).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies des communes concernées, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.